

ÉNERGIE



Plus de 163 000 € alloués par le Comité à 11 projets de rénovation énergétique sur le bâti de nos adhérents dont 2 projets BBC

Les bâtiments neufs à usage régulier et précis (autre que le logement), construits en lieu et place de bâtiments existants ne pouvant pas être énergétiquement rénovés, d'un point de vue technique ou financier, sont désormais éligibles au programme « Rénovation énergétique BBC des bâtiments communaux et communautaires ».

En savoir plus sur les programmes de rénovation énergétique du SICECO en cliquant [ici](#)

CEE

Pour les opérations standardisées « Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant » et « Luminaire d'éclairage général à module led intérieur », dont la valorisation financière par le dispositif des CEE est estimée à moins de 100 € au moment de l'instruction, les adhérents recevront un chèque de 60 € après validation par le CEP. En savoir plus sur les CEE en cliquant [ici](#)

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 22 juin 2018 à Sombernon. Il a acté les décisions suivantes :

- ➔ Nouvelle composition du Comité suite à l'installation de la CLE 12 (regroupant les EPCI adhérents) et à des élections dans les CLE 2 et 11.
- ➔ Luc Baudry, Président de la CLE 12, a été élu Vice-président du SICECO et Membre du Bureau.
- ➔ **Convention régionale entre les Syndicats d'énergies, la Région, le Préfet de Région et l'ADEME**

Reconnus sur leurs territoires respectifs pour leurs actions en faveur de la transition énergétique, les huit syndicats de Bourgogne-Franche-Comté, regroupés sous le nom de Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté, unissent leurs efforts à ceux de la Région, du Préfet et de l'ADEME à travers une convention de partenariat. D'une durée de 3 ans, elle est axée sur 7 thématiques couvertes par la transition énergétique :

- L'accompagnement des approches territoriales en matière de transition énergétique (TEPOS, PCAET,...)
- La maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des collectivités (bâtiments publics, éclairage public/privé, autres équipements publics)
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération (chaleur et électricité, dont l'autoconsommation)
- Le développement des réseaux et notamment les réseaux intelligents, les boucles locales d'énergie, le stockage d'énergies ...
- La promotion et le développement de la mobilité durable (technologies et usages), notamment par le biais d'études et d'investissements dans les infrastructures de recharge des véhicules à carburant alternatif (électrique/gaz/hydrogène)
- La contribution à la résolution des situations de précarité énergétique
- L'observation au service de la connaissance, notamment énergétique des territoires

➔ SEML Côte-d'Or Énergies

Création de cinq Sociétés de projets (SAS) : trois SAS pour les projets éoliens de Minot, de Cérilly / Sainte-Colombe-sur-Seine et des communes de Bousselange, de Chamblanc, de Franxault, de Grosbois-les-Tichey, de Montagny-les-Seurre et de Pagny-le-Château ; deux SAS pour développer les projets d'hydroélectricité à Bèze et à Semur-en-auxois.

➔ Attribution de marchés

Au cours des derniers mois, le SICECO a attribué quatre marchés : deux dans le cadre de la construction de chaufferies bois avec réseau de chaleur à Saulieu (étude géotechnique à [Géotec](#)) et à Bigny-sur-Ouche (assistance technique et juridique au [Bureau d'études Benoit Samuel](#)) ; un à l'AEC pour les contrôles des concessions d'électricité et de gaz ; le dernier à [Reilux Contrôles](#) pour le contrôle de la stabilité des mâts d'éclairage public.

➔ Réseau de distribution de gaz naturel :

Pour les adhérents qui ont transféré la compétence « Distribution de gaz naturel », le SICECO subventionne les extensions (aide de 50% de la contribution publique des travaux, plafonnée à 40 000 €) et les branchements (prise en charge de 42 % du montant HT dans la limite de 4 000 €). Il attribue aussi une subvention de 20 % (plafonnée à 50 000 €) sur le coût de raccordement au réseau d'une installation de production de biométhane.